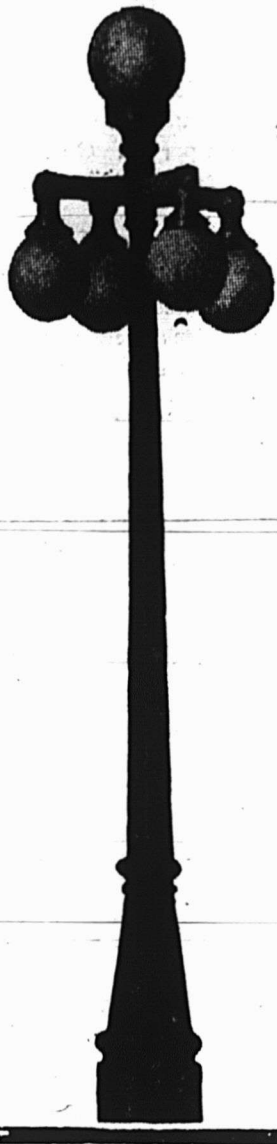


"Les Affaires Suivent la Lumière !"



Pourquoi employez-vous les disgracieux poteaux en bois pour y suspendre des lampes à arc, au lieu des superbes poteaux en fonte ornementale modelée avec lampes à incandescence

?

Embellissez les trottoirs devant vos magasins avec les poteaux ornementaux "WHITE WAY" de la

Record Foundry and Machine Co.

Manufacturiers, Moncton, N. B.

Bureau de Montréal, 480 rue St-Paul.

Téléphone Main 7658

Alex. DUSSAULT, Gérant.

Acquérir ou assumer les affaires, biens et obligations, en tout ou en partie, de toute personne ou compagnie, faisant toutes affaires que la compagnie est autorisée à faire ou possédant des biens propres aux fins de cette compagnie, et les payer en actions du capital-actions de la compagnie;

Prendre ou acquérir autrement et détenir des actions dans toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou faisant toutes affaires capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie;

Vendre, louer les biens, droits, franchises et entreprises de la compagnie ou toute partie d'iceux, ou en disposer autrement, pour telle considération que la compagnie peut juger à propos, et en particulier pour actions, débentures, obligations ou autres garanties de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie;

Se consolider ou s'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets semblables, en tout ou en partie, à ceux de cette compagnie, et entrer en aucun arrangement pour le partage des profits, union d'intérêts, coopération, risque conjoint, concession réciproque ou autrement avec toute personne, société ou compagnie faisant ou engagée à faire ou sur le point de faire ou d'être engagée dans toutes affaires ou transactions capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie, et prendre ou acquérir autrement des actions ou garanties de toute telle compagnie, et les engager, vendre, détenir, émettre ou émettre de nouveau avec ou sans garantie du principal et intérêts, ou en faire le commerce autrement;

Acheter, louer ou acquérir autrement, détenir ou posséder tous ou aucun des biens, franchises, clientèle, droits et privilèges détenus ou possédés par toute personne ou société ou toute compagnie ou compagnies faisant ou formées pour faire toutes affaires semblables à celles que cette compagnie est autorisée à faire et les payer en tout ou en partie en argent, ou en tout ou partie en actions acquittées de la compagnie, ou autrement, et assumer les obligations de toutes telles personnes, sociétés ou compagnies;

Tirer, faire, accepter, endosser, escompter et exécuter des billets promissoires, lettres de change, mandats et tous autres instruments négociables et transférables;

Faire des avances en argent aux clients et autres ayant des relations d'affaires avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats par toutes telles personnes;

Rémunérer par paiement en argent, stock, obligations ou en aucune autre manière toutes personnes ou personnes ou corporation ou corporations pour services rendus ou devant être rendus en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le paiement d'aucune des actions du capital-actions de la compagnie, ou de toutes débentures ou autres garanties de la compagnie ou dans au sujet de la formation ou avancement de la compagnie ou de la conduite de ses affaires;

Faire toutes ou aucune des susdites choses comme patrons, agents ou procureurs;

Faire toutes telles choses en rapport ou utiles à l'acquisition des susdits objets, sous le nom de "Saint-Canut Land Power & Quarry Company, Limited", avec un capital social de deux cent mille piastres (\$200,000.00), divisé en deux mille (2,000) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal.

Daté au bureau du secrétaire de la province, ce vingt-troisième jour de mai 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.